MAIRIE
2 Place de la Mairie
Bains-sur-Oust
35600
Tél. : 02.99.91.70.87

N° 2026 – 10

Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 035-213500135-20260119-D202610-DE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

DATE de CONVOCATION :

13/01/2026

Nombre de CONSEILLERS :

En exercice	……. 23
Présents	……. 22
Votants	……. 23

Objet :

PROJETS / TRAVAUX

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf janvier, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BAINS-sur-OUST, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel BARRE, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS, à l'ouverture de la séance :
M.M. Daniel BARRE - Marie-Laure PONDARD - Philippe ELLEOUET - Dominique HEMERY - Didier LE STUNFF - Nathalie MORICE - Philippe RENAUD - Marie-Armelle JOLLY - Gilbert GUÉRIF - Maryse ROYER - Joël CRUBLET – Marine GOYON - Hervé BÉRARD - Marie-Christine PRAUD - Patrick FONTAINE - Françoise GUYOT - Jean-François HÉLIN - Isabelle HURTEL - Antoine LAGNEAU - Jacques FRANÇOIS - Philippe THOMAZO et Jean-Marc CARREAU.

ETAIT ABSENTE EXCUSÉE :
Mme Christine CHÉRAUD ayant donné procuration à Mme Maryse ROYER

SECRETAIRE : Madame Marine GOYON

2026. 10 / RENOVATION ENERGETIQUE DE LA SALLE POLYVALENTE : avenant 2 à la convention du SDE35

Monsieur Patrick FONTAINE, conseiller municipal, rappelle à l'Assemblée que le 09 janvier 2024, une convention était signée avec le SDE35. Le 30 janvier 2025, un premier avenant à la convention était signé avec le SDE35 – Syndicat Départemental d'Energie d'ILLE-ET-VILAINE - par rapport au projet de rénovation énergétique de la salle polyvalente. L'objet dudit avenant n°1 portait :

- Sur l'actualisation de certains articles et annexes de la convention initiale, induisant une hausse du coût total des études et travaux ;
- Le financement du reste à charge de la collectivité sous la forme d'avance remboursable.

Au vu de l'évolution du dossier, notamment du coût de l'opération et de son financement ainsi que des ajouts de travaux connexes, un avenant n°2 à la convention de projet est proposé. Le projet d'avenant a été adressé au Conseil Municipal et est joint à la présente délibération.

Le coût de l'opération est porté à 442 105 € avec détails des subventions attendues (en baisse de 40 871 €).
Comme pour l'avenant n°1, les travaux connexes sont intégrés dans le financement par avance remboursable de l'opération.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide:

- D'adopter l'avenant n° 2 à la convention de projet signé avec le SDE35 relatif à la rénovation énergétique de la salle polyvalente ;
- Déléguer Monsieur le Maire – ou, en cas d'empêchement, un Adjoint – pour intervenir à la signature dudit avenant et de tous documents se rapportant à la présente affaire.

Pour extrait certifié conforme,
Monsieur le Maire,
Daniel BARRE